

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION « ISLAMIC CHARITY FOUNDATION FOR EDUCATION AND SOCIAL WELFARE »

L'an deux mille dix-huit, le trente un du mois de juillet à Maroua, dans l'intention de créer une association, les membres présents signataires du présent procès-verbal et fondateurs de ladite structure déclarent constituer une association régie par la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990.

A cet effet, l'assemblée constituante a adopté les décisions suivantes :

Première résolution : Dénomination, objet et siège.

L'assemblée générale Constitutive arrête la dénomination suivante de l'association : ISLAMIC CHARITY FOUNDATION FOR EDUCATION AND SOCIAL WELFARE
en abrégé ICFESW

Les objectifs principaux et activités sont les suivants :

L'association a pour objectifs et activités de :

- de promouvoir l'éducation;
- d'accueillir et d'assister les enfants des couches sociales les plus défavorisées en vue de les initier aux apprentissages des petits métiers pour leur développement global ;
- octroyer des bourses de soutien aux jeunes apprenants sur la base du mérite et de la nécessité ;
- aider les jeunes diplômés à l'insertion socio-économique ;
- de former continuellement les jeunes dans tous les plans et même sur le plan de l'éthique, de la morale et du civisme ;
- d'être un interlocuteur privilégié en assistance des enfants dans le cadre de leur instruction ;
- d'entretenir des rapports réguliers entre ses membres par la concertation ;
- de soutenir par des actions de solidarité les enfants orphelins, handicapés et vulnérables ;
- de promouvoir et de consolider le secteur de l'éducation en étudiant toutes les questions s'y rattachant et en provoquant des accords sur ces questions ;
- de défendre les intérêts matériels et moraux des vulnérables de la société ;
- De contribuer à l'introduction des apprentissages des petits métiers dans les établissements primaires

•
•

Les activités de ICFESW couvrent la région de l'Extrême- Nord

Le siège de ICFESW est fixé à Zaïka-Tchoffabané (Maroua), et peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale

Deuxième résolution

Au cours de l'assemblée, les statuts de ICFESW ont été adoptés par 8 sur les 8 membres présents

Troisième résolution

Ont été élus comme membres du conseil d'administration, les personnes dont les noms suivent :

Noms et prénoms	Postes	Adresses	N° cartes d'identité
HADJA FIRIDA HARA	Présidente ;		117760870
HARA TAIDI	1 ^{er} Vice-président ;		109650210
MAMOUDOU HAMAN	2 ^{ème} Vice-président		114970343
IBRAHIM DJINGUI	Secrétaire Général ;		000253221
HAOUA	Secrétaire Général Adjoint		0006622108
BOUBA SADOU	Trésorier ;		114487119
AMINATOU FALAINA	Trésorière Adjoint ;		

Fait à Zaïka-Tchoffabané/Maroua, le 31.07.18

Signatures :

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance